

# MARCHÉ DU TRAVAIL, RÉGULATION ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

Rafik **BOUKLIA-HASSANE** et Fatiha Talahite

Armand Colin | *Revue Tiers Monde*

2008/2 - n° 194  
pages 413 à 437

ISSN 1293-8882

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2008-2-page-413.htm>

Pour citer cet article :

BOUKLIA-HASSANE Rafik et Talahite Fatiha, « Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie », *Revue Tiers Monde*, 2008/2 n° 194, p. 413-437. DOI : 10.3917/rtm.194.0413

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



# MARCHÉ DU TRAVAIL, RÉGULATION ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

Rafik BOUKLIA-HASSANE \*, Fatiha TALAHITE \*\*

*Les facteurs démographiques et institutionnels n'expliquent que partiellement le niveau de chômage en Algérie qui, de 1990 à 1997, a dépassé, en moyenne, 24 % de la population active. Ils ne suffisent pas à rendre compte des ruptures dans le trend de croissance du chômage ou de sa persistance malgré les mesures de flexibilisation mises en œuvre depuis plus de dix ans. Cet article étudie le lien de causalité entre le régime d'accumulation portant la croissance et les performances du marché du travail et évalue l'effort d'accumulation et de productivité nécessaire à une réduction, à moyen terme, du sous-emploi.*

**Mots clés :** Marché du travail, institutions, capital humain, démographie, politiques de l'emploi, croissance, Algérie.

Jusqu'à une date récente, l'Algérie a été l'un des pays au monde, à revenu par tête similaire, les plus touchés par le chômage <sup>1</sup>. Entre 1990 et 1997, le niveau du chômage a doublé, atteignant plus de 20 % de la population active. Bien que le taux de chômage ait, selon l'Office national des statistiques (ONS), connu une baisse sensible au cours des dernières années, la question de la création d'emplois reste au cœur de la problématique du développement en Algérie. L'exclusion du marché du travail affecte particulièrement les catégories vulnérables, parmi lesquelles les jeunes à la recherche du premier emploi, alors que plus de 25 % de l'emploi est non structuré ou informel.

---

\* Faculté des sciences économiques d'Oran (Algérie), chercheur au CREAD-Alger.

\*\* Chercheur CNRS, UMR 7115, CEPN, université Paris 13.

Les auteurs remercient Jacques MAZIER et Hamid ZIDOUNI pour leurs précieux commentaires sur une première version de ce travail. Ils restent naturellement seuls responsables des insuffisances éventuelles. Cet article s'inspire d'une étude réalisée par les auteurs pour le compte du FEMISE dans le cadre du *country profile Algérie* en 2005.

1 - Il faut néanmoins prendre avec précaution les comparaisons internationales du fait des différences dans les méthodes de mesure des indicateurs de la population active et de l'emploi. Les données que nous utilisons proviennent essentiellement des Recensements généraux de la population et de l'habitat en Algérie (RGPH, 1977, 1987, 1997), des enquêtes main-d'œuvre et des enquêtes emploi/chômage de l'Office national des statistiques (ONS).

Une première explication de ces faibles performances du marché du travail réside dans les grandes tendances de la démographie affectant l'évolution des différentes catégories de populations : un taux de croissance démographique particulièrement élevé avec un taux de participation <sup>2</sup> à la hausse au cours des deux dernières décennies du fait, notamment, de l'amélioration du niveau d'éducation et en particulier de celui de la population féminine. Néanmoins, les facteurs démographiques et culturels ont évolué de façon monotone et ne peuvent, de ce fait, expliquer pleinement les retournements dans l'évolution du chômage.

Plus profondément, les causes de ce sous-emploi peuvent être cherchées dans la nature des institutions qui régulent le marché du travail. Des analyses tant théoriques qu'empiriques se proposent d'établir, d'une façon plus ou moins significative, un lien causal entre la nature des institutions du marché du travail et les performances nationales en matière d'emploi (NICKELL et LAYARD, 1999) <sup>3</sup>. Cependant, en Algérie, les institutions ne semblent pas expliquer les performances du marché du travail comme en témoigne la persistance du sous-emploi malgré les mesures de « flexibilisation », certes encore très imparfaites, mises en œuvre depuis plus d'une décennie. En fait, une causalité qui irait des institutions vers l'emploi ne paraît pas se vérifier en présence d'un chômage élevé. L'hypothèse centrale que nous avançons est qu'un chômage important induit la formation d'un secteur informel, lequel accroît la *permissivité* des règles et réduit l'élasticité de l'emploi par rapport au degré de flexibilité des institutions. Dans ce cas, les mesures institutionnelles en vue d'agir sur les performances du marché du travail se résolvent en un découplage entre la régulation *de jure* et la régulation *de facto* (RAMA et ARTECONA, 2002).

Ainsi, la sévérité du chômage en Algérie ne permet pas de compter sur le seul réaménagement des institutions pour espérer réduire les déséquilibres sur les marchés du travail. Le chômage actuel est davantage une manifestation de la récession qui frappe l'économie depuis deux décennies : de 1993 à 2002, la croissance du PIB a été de 2,3 %, alors qu'à la même période la population active croissait de 3,4 %. Une politique de croissance est dès lors utile pour générer le nombre d'emplois nécessaires à une réduction sensible du chômage.

Cet article présente un « état des lieux » du marché du travail en Algérie et passe en revue son fonctionnement à travers ses institutions et ses performances en termes d'emplois. Au-delà des facteurs institutionnels, il envisage une causalité qui irait du « régime » de croissance vers les performances du marché du travail.

La première section décrit les grandes tendances du marché du travail et l'impact des facteurs démographiques, sociaux et culturels sur l'offre de travail. La deuxième section présente les institutions du marché du travail et les mécanismes à travers lesquels celles-ci peuvent affecter l'évolution du marché du travail. Elle montre que les procédures de régulation en termes de protection de l'emploi ou de négociations salariales sont souvent formelles et finalement « permissives ». Enfin, la troisième section s'attache, sous l'angle d'une causalité de la croissance

2 - Le taux de participation est la part de la population active dans la population en âge de travailler.

3 - D'autres approches retiennent une interaction entre la régulation des marchés du travail et celle des marchés des biens (BLANCHARD, GIAVAZZI, 2003 ; BOERI, NICOLETTI, SCARPETTA, 2000).

vers l'emploi, à évaluer l'effort de productivité et d'accumulation nécessaire à une réduction du chômage à moyen terme, dans une démarche particulière qui tient compte de la distinction entre les emplois formels et informels créés.

## I – L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'évolution des indicateurs de l'emploi révèle des ruptures, notamment en 1987 et 1995. Après une résorption progressive du chômage entre 1973 et 1985 avec la création de 150 000 emplois par an en moyenne, le contre-choc pétrolier aura comme conséquence une augmentation brutale du taux de chômage qui atteint 21 % en 1987. Les années 1990 restent marquées par un accroissement continu de ce taux renforçant le caractère apparemment irréversible de cette dynamique à la hausse. En 1995, le chômage franchit un nouveau palier et atteint pour la première fois la barre des deux millions de personnes. Sa persistance en fait désormais une caractéristique structurelle de l'économie algérienne. Parmi les facteurs explicatifs avancés, le taux élevé de la croissance démographique ainsi qu'un taux de participation à la hausse, du fait notamment de l'amélioration du niveau d'éducation, en particulier de la population féminine.

### 1 – L'offre de travail

L'évolution de la population active dépend de la population en âge légal de travailler et du taux de participation. La population active en pourcentage de la population totale se décompose en effet en :

$$\text{Population active/population totale} = (\text{population en âge de travailler/population totale}) * \text{taux de participation (1)}$$

Dans le membre de droite de la relation (1), le premier terme représente les facteurs démographiques tandis que le second se rapporte aux facteurs sociaux et culturels qui déterminent l'insertion dans le monde du travail de la population en âge légal de travailler.

#### a – Les facteurs démographiques

Les taux de fertilité et de mortalité infantile décroissent du fait notamment de l'amélioration des conditions sanitaires et de l'introduction de la contraception, mais cette diminution se réalise en déphasage et à des rythmes différents. Ainsi, bien que l'Algérie passe d'une situation de taux de natalité et de mortalité élevés à des taux bien plus faibles, cette transition démographique, qui se retrouve dans l'ensemble de la région (COURBAGE, 1999) <sup>4</sup>, s'accompagne d'une croissance de la population en âge de travailler plus rapide que celle des catégories dépendantes (populations âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) <sup>5</sup>.

4 - Notons que, dans le cas de l'Algérie, cette transition est à la fois tardive et exceptionnellement rapide. L'indice synthétique de fécondité, de 7,4 entre 1966 et 1977, tombe à 4,8 en 1987 et 2,7 en 1998 (RGPH). De 2003 à 2004, il chute de 2,55 à 1,92 et 1,86 en 2007 (CIA World Factbook).

5 - Nous utilisons les statistiques des Nations unies (2002). Après la publication des résultats du recensement de 1998, il apparut que la croissance de la population algérienne avait été largement

Mais savoir dans quelle mesure ces évolutions sont durables est une question qui reste posée. En effet, l'expression « transition démographique » renvoie à un phénomène irréversible censé se produire dans toutes les sociétés ayant atteint un niveau donné de développement. Outre le problème que pose l'application d'un modèle démographique unique lié au développement, la nature de cette transition démographique dans la région MENA<sup>6</sup> en général, et en Algérie en particulier, fait débat parmi les démographes. Certains voient dans la baisse de la rente pétrolière un facteur déterminant dans son déclenchement, reléguant au second plan les autres facteurs, culturels, politiques ou religieux. Si tel était le cas, on peut supposer alors qu'une reconstitution de la rente, et c'est bien ce qui se passe avec la hausse continue des cours depuis 2004, pourrait avoir des effets sur la démographie et infléchir la transition<sup>7</sup>.

Toujours est-il que cette transition démographique, avec la modification de la structure par âge de la population qu'elle entraîne, aura plusieurs conséquences sur la configuration du marché du travail. Ainsi le ratio de dépendance, soit le rapport entre la population dépendante et la population en âge de travailler, passe de plus de 100 en 1970 à moins de 60 en 2005 et continuera à décroître jusqu'en 2020-2030 (tableau 1).

**Tableau 1 – Évolution du ratio de dépendance**

Année	1965	1970	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2025
Taux de dépendance	99	110	102	85	65	55	49	48	46	44

Source : World Population Prospect, Nations unies (2002).

Par ailleurs, la population en âge de travailler, malgré un rythme de croissance en baisse, continue de représenter une part croissante de la population totale. Son taux de croissance, qui est passé de 4,2 % entre 1980 et 1985 à 2,9 % entre 2000 et 2004, reste néanmoins depuis 1970 constamment supérieur au rythme de croissance de la population totale. On estime qu'à partir de 2010, la population en âge de travailler se stabilisera sur plusieurs années entre 67 et 70 % de la population totale.

Ainsi le premier terme de la relation (1), qui représente les facteurs démographiques, est croissant. Mais cette augmentation des ressources humaines, déterminant essentiel de la croissance potentielle, peut également constituer une source de pauvreté par la pression sur le chômage qu'elle engendre lorsque la croissance effective est loin de son niveau potentiel.

---

surestimée par les Nations unies, qui ont dû, en 2002, ramener à 42,7 millions leur projection pour 2025, chiffre désormais très proche des 42,0 millions (43,1 millions selon un scénario de déclin plus lent) auxquels aboutissaient les calculs de l'Institut national des études démographiques (INED) (COURBAGE, 1999).

6 - Moyen-Orient et Afrique du Nord.

7 - Si COURBAGE (1999) admet que la baisse de la rente pétrolière est bien le facteur déclencheur de la transition démographique dans les pays du MENA, il exclut cependant l'hypothèse de symétrie et d'une remontée de la fécondité suite à l'augmentation du prix du pétrole. Pour lui, ce processus de baisse est déconnecté de la cause première qui l'a suscité tandis que d'autres composantes, comme l'instruction, prennent le relais pour assurer la continuité de la transition.

## b – Les facteurs sociaux et culturels

Le taux de participation, deuxième terme de la relation (1), se rapporte aux facteurs sociaux et culturels déterminant l'insertion de la population en âge de travailler dans le monde du travail. Il dépend également du niveau de chômage car on estime qu'un taux de chômage élevé peut dissuader les individus de rechercher activement un emploi. Le taux de participation global (tableau 2) passe de 42 % à près de 49 % entre les recensements de la population de 1977 et 1998, pour se stabiliser autour de 40 % sur les périodes récentes. Là encore, il faut rester prudent dans les comparaisons intertemporelles du fait des changements intervenus dans la définition des catégories de population.

**Tableau 2 – Évolution des taux de participation (en %)**

	1966	1977	1987	1998	2003	2004	2005
<b>Taux de participation</b>	45,83	42,11	47,04	48,81	39,8	42,1	41,0
<b>Dont Masculin</b>	89,06	81,51	85,08	80,07	/	/	69,2
<b>Dont Féminin</b>	3,85	5,43	8,7	16,96	15	/	12,4
<b>Contribution des femmes au taux de participation</b>	4,20	6,45	9,25	17,37	18,84	/	15,12

**Sources** : ONS diverses années et RGPH 1966-1977-1987-1998.

Cette tendance à la hausse jusqu'en 1998 résulte de l'accroissement du taux de participation féminine au cours des deux dernières décennies. Ce dernier passe de moins de 5,5 % en 1977 à près de 17 % en 1998 avec un déplacement de cette catégorie de population de l'agriculture vers les services. Par contre, le taux de participation des hommes se stabilise autour de 80 % après avoir atteint 85 % au recensement de 1987.

L'évolution différenciée de ces taux nous semble s'expliquer par l'effet non linéaire qu'exerce le niveau d'éducation sur la participation au marché du travail. Le tableau 3 retrace l'évolution du nombre moyen d'années d'étude depuis 1960 :

**Tableau 3 – Évolution du nombre moyen d'années d'études suivant les paliers**

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	1999
<b>Primaire</b>	0,833	0,804	1,190	1,528	1,969	2,398	2,798	3,135	3,467
<b>Secondaire</b>	0,140	0,221	0,359	0,465	0,672	0,987	1,346	1,558	1,735
<b>Supérieur</b>	0,009	0,013	0,007	0,019	0,041	0,070	0,109	0,135	0,165
<b>Total</b>	0,983	1,038	1,557	2,012	2,681	3,456	4,253	4,828	5,367

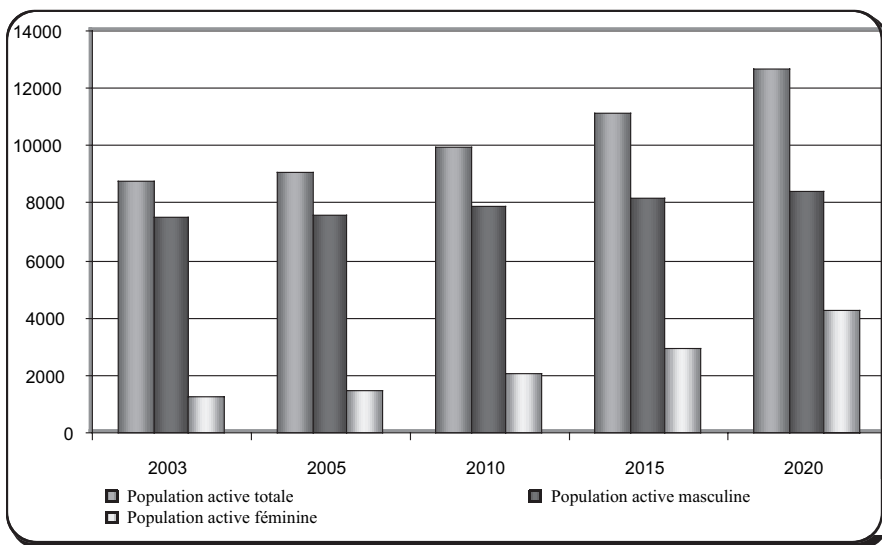
**Source** : BARRO et LEE (2000).

Grâce à un effort soutenu de scolarisation mené par les pouvoirs publics depuis la réforme de l'enseignement supérieur en 1971, le nombre moyen d'années d'étude est passé de 1,5 à 5,4 ans entre 1970 et 1999. On s'attend à ce que cette généralisation de l'éducation, notamment dans le palier du secondaire en incitant les jeunes à poursuivre les études et à ne pas se porter sur le marché du travail, affecte à la baisse le taux de participation des 15-25 ans. Par contre, le niveau d'éducation aura une incidence positive sur le taux de participation de la population entre 25 et 30 ans. Globalement, ces deux effets opposés semblent avoir joué et on ne note pas de corrélation sensible entre l'évolution du niveau d'éducation et la participation de la population masculine au marché du travail.

Cependant, à côté de cet « effet-structure », le niveau d'éducation exerce une influence positive forte sur la participation des catégories sociales auparavant largement en marge du marché du travail. Cet effet non linéaire du niveau d'instruction s'observe ainsi dans le cas de la population féminine dont la participation augmente fortement avec le niveau d'instruction. Malgré cette évolution substantielle, le *gender gap* reste élevé comparé aux taux féminins d'activité observés dans certains pays arabes comme la Tunisie. Notons que si cette augmentation de la participation féminine est le signe d'une plus grande insertion des femmes dans l'activité sociale et le monde du travail, elle constitue un autre défi pour l'Algérie car elle annonce une augmentation de la population active qui pourra accentuer les pressions sur le marché du travail.

La baisse considérable du taux de participation observée sur la période récente serait, par contre, liée à la persistance du chômage qui découragerait la population à rechercher un emploi, du moins dans le secteur formel.

Figure 1 – Évolution projetée de la population active par sexe (en milliers)



Source : Calcul des auteurs.

Au total, le taux moyen d'activité (rapport de la population active à la population totale) est passé, entre les recensements de 1987 et 1998, de 23,6 % à 27,9 %. La figure 1 reproduit l'évolution projetée de la population active par sexe sur la période 2005-2020 sous l'hypothèse d'un maintien du *trend* de participation par sexe observé sur la période 1987-1998.

## 2 – La demande de travail

### a – Évolution intersectorielle de l'emploi

À partir de 1979, la dynamique intersectorielle de l'emploi est marquée par le déclin puis l'effondrement de l'industrie et, à un degré moindre, du BTP. L'industrie, l'un des secteurs moteurs de la croissance durant les années 1970, perd son rôle de pourvoyeur d'emplois. Alors que ce secteur participait entre 1967 et 1978, avec un taux de croissance de l'emploi de près de 11 % par an, à près de 20 % du total des emplois créés hors agriculture, il enregistre à partir de 1993 des pertes significatives au rythme moyen annuel de 0,6 % jusqu'en 2002.

**Tableau 4 – Taux de croissance annuel moyen de l'emploi par secteur et contribution à l'emploi total hors agriculture (en %)**

Secteurs		1967-1978	1978-1986	1986-1993	1993-2000	2000-2004
<b>Industrie</b>	Croissance de l'emploi par périodes	10,7	4,5	1,1	-1,2	1,2
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	18,0	18,9	18,3	14,4	12,6
<b>BTP</b>	Croissance de l'emploi par périodes	17,0	7,1	-1,6	2,4	5,9
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	14,7	22,4	19,7	20,2	21,4
<b>Transport et communications</b>	Croissance de l'emploi par périodes	7,7	4,3	5,7	/	/
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	6,4	6,1	6,0	/	/
<b>Commerce et Services</b>	Croissance de l'emploi par périodes	2,7	4,7	6,2	3,1	6,1
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	28,6	21,9	20,2	27,7	29,5
<b>Administration</b>	Croissance de l'emploi par périodes	5,7	6,5	3,0	3,1	1,2
	Contribution à l'emploi total hors agriculture	32,3	30,7	35,8	37,8	36,5
<b>Économie hors agriculture</b>	Croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie hors agriculture	7,3	5,7	1,9	2,3	3,6

**Note :** À partir de 1993, commerce et transports sont intégrés dans un même secteur.

**Sources :** Calcul des auteurs d'après ONS et FMI diverses années.



L'agriculture, par contre, connaît une régression entre 1966 et 1977 avec une baisse de volume de 170 000 emplois. Sa contribution à l'emploi total, qui était de près de 50 % en 1967, n'est plus que de 18 % en 1987 du fait d'un exode rural massif. Elle renoue avec la création d'emplois au cours des années 1990 et surtout en 2000-2002 avec la création de 250 000 emplois agricoles grâce au programme de développement agricole (PNDA).

Cette restructuration de l'économie algérienne s'accompagne également du développement de l'emploi dans l'administration. La contribution de ce secteur au total des emplois créés hors agriculture s'est constamment située au-dessus de 30 % et est portée par la mise en place d'infrastructures administratives et sociales ainsi que par le développement de l'éducation nationale et de la santé publique.

## b – La segmentation du marché du travail

Comme dans la plupart des pays sud méditerranéens, on peut distinguer plusieurs segments structurant le marché du travail : un secteur rural englobant la quasi-totalité de l'emploi agricole ; un secteur urbain, lui-même constitué d'un secteur urbain informel et où l'emploi est caractérisé par une grande flexibilité mais aussi par une grande précarité des conditions de travail ; et un secteur formel à la fois public et privé et qui est *de jure* soumis à la législation du travail (AGENOR *et al.*, 2004). L'emploi dans le secteur rural représente une part non négligeable de la demande totale de travail. Alors qu'en 1977 ce secteur occupait 72,2 % de la main-d'œuvre totale, dont près de la moitié provenant de l'agriculture, sa contribution décline pour ne plus se situer qu'à 42 % en 2003. Le flux migratoire massif attiré vers les agglomérations urbaines, du fait notamment de la qualité relative des infrastructures sociales urbaines et de la perspective de salaires plus élevés, va exacerber les tensions sur le marché du travail et aggraver le chômage dans le secteur formel.

Évalué à 58 000 emplois en 1990, le secteur informel a doublé en moins de dix ans. Il représentait en 2002, 36,5 % du total de l'emploi hors agriculture et 39 % du total de l'emploi urbain. Un segment important du marché du travail échappe ainsi aux institutions formelles. L'une des raisons du développement de l'emploi informel serait le déclin du secteur public qui, à la faveur du lancement des réformes au début des années 1990, ne pouvait plus s'accommoder de sureffectifs (compression des personnels absorbés ensuite par le secteur informel, non-paiement des salaires incitant les ouvriers à rechercher *on job* des activités informelles, etc.). Il faut toutefois noter le flou dans la composition de cet emploi informel, estimé comme résidu<sup>8</sup> à partir de 1990 par les services du Plan.

8 - « À partir des années 1990, les services du Plan intègrent dans leur estimation annuelle de l'emploi, le secteur informel sans qu'il soit ventilé par secteur d'activité [...], réalisée de la manière suivante : une estimation de la population active à partir des données démographiques ; une estimation de l'emploi structuré à partir des bilans provenant de différentes sources administratives ; une estimation du taux de chômage à partir d'une équation d'ajustement économétrique avec la croissance du PIB (en supposant implicitement que la production du secteur informel y est incluse dans sa totalité) ; par solde on obtient une estimation de l'emploi non structuré où on retrouve aussi bien les appelés du contingent, les travailleurs à domicile que l'emploi informel [...] La polémique entretenue autour de ces estimations a conduit les services du Plan à changer la dénomination pour parler de

Dans le secteur formel, l'emploi public a été dominant au cours des années 1970 et 1980 durant lesquelles des politiques d'« import-substitution » étaient mises en œuvre par l'État, dans un contexte non-concurrentiel. La croissance remarquable du secteur étatique qui employait près de 65 % de la main-d'œuvre totale en 1987 (CNES, 2004) a été cependant accompagnée du maintien de sureffectifs importants au sein des entreprises publiques qui s'accommodaient d'une contrainte budgétaire douce. Les réformes économiques remettront en question ce « chômage sur le lieu du travail » (KORNAL, 1984) et amèneront le secteur public à procéder à des compressions de personnel qui lui feront perdre sa prépondérance dans la création d'emplois. Malgré l'assistance financière du Trésor public aux entreprises publiques en difficulté afin notamment de préserver l'emploi, 360 000 postes ont été perdus, selon le CNES, entre 1994 et 1998, suite à la mise en œuvre des réformes économiques sans que, par ailleurs, de nouveaux emplois n'aient été créés en quantité significative par le secteur privé local ou les firmes étrangères.

### 3 – Le chômage

L'économie n'a pu absorber rapidement les chocs adverses subis au cours des années 1980 comme le montre l'évolution du taux de chômage (tableau 5).

Tableau 5 – Évolution du taux de chômage (en %)

<b>Année</b>	<b>1966</b>	<b>1978</b>	<b>1982</b>	<b>1983</b>	<b>1984</b>	<b>1985</b>	<b>1987</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>
<b>Taux de chômage</b>	32,9	22	16,3	13,1	8,7	9,7	21,4	18,1	19,7	21,2	23,8	23,2
<b>Année</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Taux de chômage</b>	24,4	28,1	28,0	28,0	28,0	29,2	29,5	27,3	25,9	23,7	17,7	15,3

Sources : ONS, RGPH et MOD, diverses années.

Cette hausse du chômage, du moins jusqu'à la période récente, a affecté différemment les catégories sociales et les segments du marché du travail. Le chômage concerne de façon prédominante les jeunes et les personnes à la recherche du premier emploi. En 2003, près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans et près de 73 % moins de 30 ans. De plus, 63 % d'entre eux sont à la recherche d'un premier emploi. Cette situation, lorsqu'elle perdure, entraîne une exclusion sociale, porte ouverte aux activités informelles et illégales, une perte de confiance dans les institutions ainsi qu'une érosion du capital humain et social.

Comme on l'a noté précédemment, la participation des femmes au marché du travail a connu une progression significative, avec 15 % de la population totale

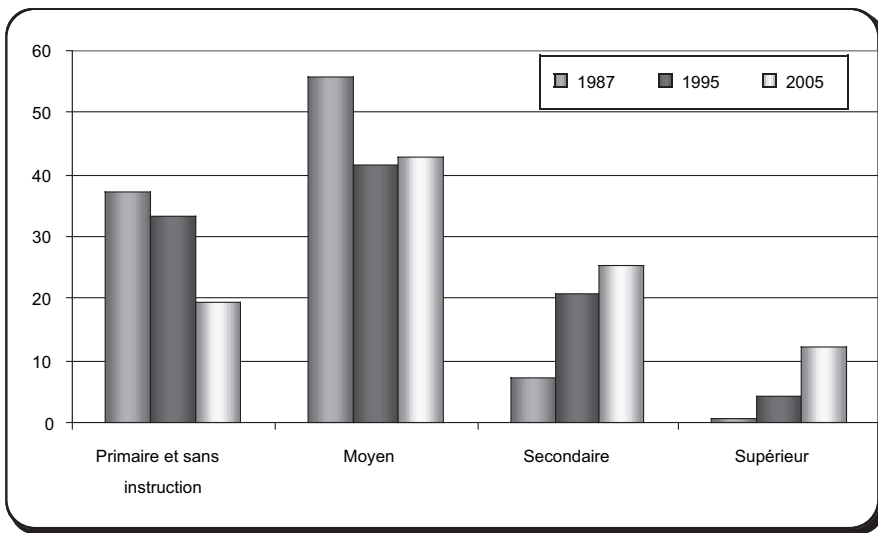
Formes particulières d'emploi (FPE) » (HAMMOUDA, 2006). Ces chiffres sont repris par le FMI sous l'appellation *work at home*, « *which includes the military and irregular employment* ».

féminine en âge de travailler en 2003<sup>9</sup>. La population active féminine apparaît néanmoins des plus vulnérables en période de récession. Ainsi, et bien qu'elle ait connu durant les années 1970 et 1980 des taux de chômage sensiblement inférieurs aux taux masculins, cette tendance s'inverse au cours des années 2000 où la persistance du chômage finit par affecter davantage les femmes que les hommes. En 2005, le chômage féminin a atteint plus de 17,5 % de la population active féminine soit deux points de plus que le taux national.

#### 4 – Le *mismatching* des qualifications

En observant l'évolution du chômage par qualification (figure 2), on constate que le chômage des populations non ou faiblement qualifiées diminue au moment même où celui des diplômés (du supérieur et du secondaire) augmente.

Figure 2 – Évolution du chômage selon le niveau d'instruction



Sources : ONS diverses années et CNES 2004.

Ceci révèle une *croissance* dans l'inadéquation (*mismatching*) entre les qualifications et la demande exprimée par les entreprises et les administrations. Le système d'éducation et de formation se déconnecte de plus en plus du marché du travail, lequel absorbe plus facilement les demandeurs non qualifiés. Cette situation est profondément préjudiciable pour plusieurs raisons :

- Elle entraîne un gaspillage de ressources car un investissement en éducation a été réalisé, financé en grande partie par l'État, sans que le capital humain constitué ne soit utilisé et ne contribue à la croissance.

9 - Cette tendance à la hausse semble cependant s'inverser sur la période récente puisque les enquêtes emploi et chômage indiquent une baisse de la population féminine active entre 2001 et 2005.

- Le chômage des jeunes avec qualification affecte le comportement individuel : sachant la forte probabilité de ne pas valoriser cet investissement, le jeune n'est pas incité à investir dans son éducation et préfère dédier son temps disponible au travail (formel ou informel), ce qui limite l'accumulation du capital humain par l'éducation dans une économie où celui-ci est rare et constitue une externalité positive (LUCAS, 1990 ; AZARIADIS et DRAZEN, 1990).
- Lorsque le chômage concerne les personnes diplômées, les anticipations des individus sont pessimistes et, lorsqu'elles sont auto-réalisatrices, conduisent progressivement l'économie, par une désaccumulation du capital humain, vers une trappe de sous-développement. Cela rationalise, de ce point de vue, le rôle de l'État dans certains pays, comme *employeur en dernier ressort des diplômés*.

## II – LA RÉGULATION INSTITUTIONNELLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET SES LIMITES

La création d'emplois peut être limitée par au moins deux contraintes :

- Une contrainte institutionnelle lorsque les institutions de régulation du marché du travail introduisent des distorsions dans l'allocation des ressources défavorables à l'investissement.
- Une contrainte de croissance lorsque celle-ci ne permet pas une création d'emplois suffisante pour absorber la demande croissante sur le marché du travail.

Le fonctionnement et les performances du marché du travail dans l'Algérie des décennies 1960-1980 sont indissociables du modèle économique adopté après l'indépendance. Garantir un emploi et un revenu décent à la population, alphabétiser et scolariser, autant d'actions qui faisaient partie des objectifs déclarés du Mouvement de libération nationale et du gouvernement à l'indépendance. La tâche était des plus difficiles. À l'extrême précarité de l'emploi des Algériens pendant la période coloniale, à l'exclusion massive de ceux-ci de l'emploi stable et qualifié ainsi que de la protection sociale, et à l'importance du sous-emploi et de l'analphabétisme s'ajoutaient les ravages de la guerre et de l'exode rural.

Dès l'indépendance, et après une brève expérience autogestionnaire, le système mis en place s'organise autour du modèle de l'entreprise publique qui devient l'institution pivot d'une gestion planifiée de la force de travail. Chaque entreprise est un compartiment de l'État central. Le secteur privé, même s'il ne disparaît pas totalement, reste marginal et dépendant de l'État, lequel, omniprésent, devient le premier employeur, le premier investisseur, le premier producteur et génère une masse importante d'emplois au sein des entreprises publiques et de l'administration. La relation de travail, hors agriculture et administration, est régie par le Statut général des travailleurs (SGT). Ce modèle s'essouffle dès le premier choc pétrolier et l'Algérie opère à la fin des années 1980 un changement de cap radical pour flexibiliser l'économie et mettre un terme à la nouvelle massification du chômage. Dans ce cadre, des réformes institutionnelles du marché du travail sont initiées pour libéraliser le système économique dans la perspective d'une création soutenue d'emplois. Dans les faits, ces réformes institutionnelles n'ont pas suffi à inverser la tendance au déclin économique qui

s'est poursuivi jusqu'aux débuts des années 2000 avec un niveau de chômage atteignant, en 2003, près de 24 % de la population active.

## 1 – La réforme des institutions du marché du travail

Le marché du travail sera marqué, jusqu'aux années 1980, par de profondes rigidités avec notamment une interférence ouverte du politique dans le champ syndical, une grille de rémunération qui fixe salaires et primes dans le secteur public (SGT et institution des Primes de rendement individuel et collectif) ainsi qu'une réglementation rigide des licenciements en vue de la protection de l'emploi. Une nouvelle législation, introduite dès le lancement des réformes (lois de 1990, 1994, 1997), vise une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail dans le but déclaré d'atténuer la sévérité du chômage. À l'exception du salaire minimum garanti, l'État se désengage des négociations salariales au profit d'une institution de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche. La protection de l'emploi est réduite par un assouplissement des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps partiel). Enfin, le droit à la syndicalisation, la liberté syndicale et le droit de grève sont reconnus par la loi. Un cadre d'accompagnement institutionnel est progressivement mis en place en vue d'améliorer les performances de la fonction de *matching* (mise en place de l'Agence nationale de l'emploi), de promouvoir les politiques actives de l'emploi (Agence de développement social), l'investissement et l'emploi des jeunes (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) ainsi que des subventions à l'investissement (Agence nationale de gestion du micro-crédit et Agence nationale de développement de l'investissement).

### a – Déprotection de l'emploi et politiques d'accompagnement

Cette nouvelle législation reconnaît l'autonomie de l'entreprise dans la décision de licenciement économique (individuel ou par compression d'effectifs). Les contraintes législatives et administratives aux licenciements sont supprimées.

Nous pouvons alors nous demander comment le niveau de protection de l'emploi affecte le fonctionnement du marché du travail ?

De façon générale, l'effet global de la protection de l'emploi sur l'évolution du *niveau* de chômage est ambigu (BLANCHARD et TIROLE, 2003). D'un côté, en limitant la capacité des entreprises à licencier, par des taxes de licenciement élevées, la protection légale de l'emploi réduit l'intensité des flux de sortie du marché du travail. Le taux de perte d'emplois tend ainsi à diminuer. Mais d'un autre côté, un coût élevé de licenciement réduit également les flux d'entrée et donc la création d'emplois. Par ailleurs, la protection allonge la durée du chômage du fait de la faible mobilité (réduction des flux d'entrée et de sortie) qui fige le marché de l'emploi. Dès lors, l'ajustement à des chocs de demande ou à des changements technologiques est lent, entraînant une perte de compétitivité des

entreprises<sup>10</sup>. Enfin, et comme le notent AGENOR et AYNAOUI (2003), les coûts d'ajustement liés à la protection de l'emploi amènent les entreprises, en présence d'asymétrie de l'information sur le marché du travail, à ne pas s'adresser aux agences d'emploi pour le recrutement des personnels, mais à avoir recours à des relations informelles et des contacts personnels qui révèlent probablement mieux les caractéristiques des demandeurs d'emplois. Il s'agit de l'un des facteurs qui explique la faible contribution de l'Agence nationale de l'emploi et de la main-d'œuvre (ANEMO) au placement de la population occupée (moins de 5 %) avec toutes les conséquences de *mismatching* que cela entraîne. Toutefois, les mesures de flexibilisation ont, à leur tour, un coût social en termes de remise en cause des acquis sociaux et de protection sociale. Elles peuvent être la source d'une précarisation de l'emploi par l'augmentation du chômage de courte durée et d'une instabilité des revenus face aux chocs adverses. Par ailleurs, elles n'incitent pas à entretenir une relation stable (dans le domaine de la formation ou de l'innovation notamment) entre employeurs et employés. Pour pallier ces effets négatifs, les pouvoirs publics ont instauré un système d'accompagnement passif d'assurance chômage et ont mis en œuvre un *mix* de filet social et de mesures de compensation accompagnant la compression des effectifs. Par ailleurs, ils ont développé un programme multiforme de politiques actives de l'emploi.

L'assurance-chômage vise à assurer une protection relative du travailleur en situation de chômage économique en réduisant l'incertitude sur son revenu futur exacerbée durant la période de transition. Cependant, elle a également pour effet d'inhiber l'effort de recherche d'emploi du bénéficiaire. En fait, elle peut être incitative par un *design* approprié. Ainsi, le montant des indemnités perçues par le chômeur éligible à cette assurance est dégressif, passant de 100 % du salaire de référence durant le premier trimestre à successivement 80 %, 60 % et 50 % durant les trois trimestres suivants<sup>11</sup>. Cette structure décroissante des indemnités devrait inciter le bénéficiaire à intensifier sa recherche d'emploi au cours du temps. Ce dispositif est complété par l'instauration de la retraite anticipée.

Les politiques actives sont l'autre volet de la politique d'accompagnement de ces réformes institutionnelles. Elles regroupent l'ensemble des dispositifs visant soit à inciter le travailleur au chômage et le jeune à la recherche du premier emploi à créer leur propre entreprise, soit à leur permettre d'occuper un emploi temporaire en attendant une réinsertion dans le marché du travail. Par rapport aux politiques de redistribution passive, ces dispositifs ont l'avantage, en évitant d'exclure le chômeur du monde du travail, de réduire le coût psychologique du chômage ainsi que celui de l'obsolescence du capital humain pour la main-d'œuvre qualifiée. Plusieurs dispositifs ont ainsi été expérimentés pour tenter de réduire à court terme le chômage, en particulier celui des jeunes.

10 - Cette faible réactivité de la réallocation du travail n'est pas exclusivement liée à la protection de l'emploi. La faible mobilité de la force de travail en Algérie résulte également de facteurs comme la pénurie de logement, la faiblesse des moyens de transports, une attractivité inégale des régions, etc.

11 - Le financement de la Caisse repose sur une taxe de 1,75 % sur le salaire imposable (répartie à hauteur de 1,25 % à la charge de l'entreprise et de 0,5 % à la charge du salarié) et de droits d'ouverture (à hauteur de 80 % du salaire par mois par année d'ancienneté avec un maximum de 12 mois) versés par l'entreprise à la Caisse d'assurance pour tout travailleur licencié.

Tableau 6 – Politiques actives et création d'emplois

Année	Emplois d'attente (ESIL, IAIG, CPE, TUP-HIMO)	Création d'activité Micro-entreprises Micro-crédits	Total
2000	220 013	29 831	249 844
2001	241 787	27 854	269 641
2002	251 355	43 157	294 512
2003	264 463	14 771	279 234
2004	320 580	19 077	339 657
2005	303 342	35 292	338 634

Source : Calculs des auteurs d'après diverses sources.

Le tableau 6 récapitule les emplois créés dans le cadre de ces politiques actives : incitations au recrutement par les entreprises<sup>12</sup>, aide à la création d'entreprises<sup>13</sup>, travaux d'intérêt collectif et dispositifs publics de lutte contre la pauvreté<sup>14</sup>. L'ensemble de ces dispositifs a créé en moyenne depuis 2000 près de 300 000 emplois annuels et son financement a représenté en moyenne une dépense publique annuelle de 0,4 % du PIB.

### b – Fixation des salaires et conventions collectives

La négociation collective est l'autre trait marquant du nouveau dispositif institutionnel. Se substituant au SGT, elle est érigée en nouveau fondement des relations de travail et consacre le désengagement de l'État au profit des partenaires sociaux dans la détermination, notamment, des normes de travail et du salaire et autres indemnités ou dans la négociation du chômage technique.

12 - Les Emplois salariés d'initiative locale (ESIL) visent à placer les jeunes chômeurs peu ou faiblement qualifiés dans des emplois temporaires auprès des collectivités locales pour avoir une formation et une expérience de base et augmenter leur chance de trouver un emploi. Pour les jeunes qualifiés, pour lesquels le chômage est très élevé, un dispositif spécifique mis en place en 1998, le « contrat pré-emploi » (CPE), permet aux entreprises de les employer sans les rémunérer, l'État se chargeant de leur verser une allocation égale au salaire minimum mensuel.

13 - En 1996 est créée l'Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) dont la mission est d'aider à la réalisation de projets de micro-entreprises (conseils, aide à la recherche de financement auprès des banques, accompagnement de projet). Cependant, le fonctionnement bureaucratique de l'ANSEJ et la frilosité des banques constituent un frein au développement de ce cadre de création d'entreprises.

14 - L'Indemnité d'activités d'intérêt général (IAIG) rémunère des activités d'intérêt général dans le cadre du filet social. Plus pénibles, les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'oeuvre (TUP-HIMO) – entretien des routes, hydraulique, agriculture – ciblent les chômeurs sans qualification et sont rémunérés au salaire minimum.

## 2 – Les limites de la régulation institutionnelle : régulation *de jure* et régulation *de facto*

L'existence d'une économie informelle et le problème général de l'application des lois sont deux contraintes qui limitent, sur le terrain, l'efficacité des procédures formelles de régulation du marché du travail.

### a – L'économie informelle

L'une des premières causes de défaillance de la régulation institutionnelle est l'importance de l'informel dans l'économie. Les déséquilibres persistants du marché du travail dans les pays en développement conduisent en effet à l'émergence d'un segment parallèle qui, de par son inobservabilité, échappe aux procédures formelles de régulation. Les dispositions réglementaires n'affectent alors que le segment formel du marché du travail tandis que le segment informel aura un fonctionnement infiniment plus flexible avec des rémunérations fixées selon la productivité marginale du travailleur. Il n'est certes pas facile d'établir une distinction précise entre segments formel et informel du marché du travail. Certains se réfèrent à la précarité de l'emploi et à l'affiliation à la sécurité sociale, d'autres à la taille des entreprises. Pour mesurer la taille de ce segment, nous avons retenu les emplois dits « non structurés » dans les publications statistiques nationales. Dans ce cadre, le tableau 7 reproduit la part de l'emploi informel dans l'emploi total.

**Tableau 7 – Part de l'emploi informel dans l'emploi total du secteur productif (en %)**

<b>Année</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>
<b>Informel dans l'emploi total</b>	11,7	12,5	13,0	15,3	16,1	17,1	17,5	18,8
<b>Informel dans l'emploi total hors administration</b>	16,0	17,1	17,4	19,9	21,0	22,5	22,9	24,7
<b>Année</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Informel dans l'emploi total</b>	18,9	19,3	20,2	21,2	21,1	21,1	25,7	25,6
<b>Informel dans l'emploi total hors administration</b>	24,8	25,3	26,3	27,2	26,9	26,6	31,7	32,5

**Source** : ONS diverses années et FMI Statistical appendix.



Tableau 8 – Estimation de la taille de l'économie informelle (PIB informel)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Consommation électrique (MWh)	13 423	14 476	14 611	15 107	15 696	16 210	17 273	18 406	19 614	20 761	21 900	22 979	24 986	25 909	27 322
PIB (en dinars algériens constants 1980)	2,11E+11	2,15E+11	2,10E+11	2,08E+11	2,16E+11	2,25E+11	2,28E+11	2,39E+11	2,47E+11	2,52E+11	2,59E+11	2,71E+11	2,9E+11	3,05E+11	3,21E+11
Croissance de la consommation électrique (%)	3,2	7,8	0,9	3,4	3,9	3,3	6,6	6,6	6,6	5,8	5,5	4,9	8,5	3,9	5,5
Indice PIB_global	100,0	107,8	108,9	112,5	116,9	120,8	128,7	137,1	146,1	154,7	163,2	171,2	185,8	193,0	203,5
Indice PIB_formel	90,0	91,6	89,7	88,9	92,2	96,0	97,1	102,0	105,3	107,6	110,4	115,6	123,6	130,0	136,9
Indice PIB_informel	10,0	16,254	19,183	23,684	24,694	24,744	31,606	35,094	40,881	47,060	52,747	55,595	62,198	63,023	66,657
Part informelle dans le PIB total (%)	10,00	15,07	17,62	21,04	21,12	20,49	24,56	25,59	27,94	30,43	32,33	32,48	33,48	32,65	32,75

Source : calculs des auteurs d'après données ONS diverses années et Banque mondiale 2007.

L'évaluation de l'économie informelle en Algérie est sujette à débat (HAMMOUDA, 2006 ; ZIDOUNI, 2003, 2007)<sup>15</sup>. Nous en proposons une estimation, à travers la production non prise en compte par la comptabilité nationale. La méthode s'inspire de l'approche de KAUFMANN et KALIBERDA (1996) : bien que la production de l'économie informelle ne soit pas observable, elle est reliée à la quantité d'*inputs* qu'elle utilise, dont certains sont directement observables, comme la puissance électrique consommée. La connaissance de l'élasticité de la consommation électrique (supposée constante) permet alors d'estimer l'évolution de la production non observée.

Il faut bien voir les limites de cette approche. Ainsi, l'hypothèse d'une élasticité constante reste approximative. En effet, la consommation d'énergie dépend de la nature des secteurs qui tirent la croissance et de leur intensité énergétique. Aussi, et toutes choses égales par ailleurs, un même taux de croissance, lorsque les contributions sectorielles se modifient, correspondra à des consommations d'*inputs* différentes. Par ailleurs, les résultats de cette approche sont fortement dépendants des conditions initiales retenues pour l'année de base. Malgré ses limites, cette méthode a l'avantage de la simplicité et devrait fournir des résultats acceptables en première approximation. Le tableau 8 indique la part estimée de la production non observée dans le PIB global sous l'hypothèse d'un niveau initial de 10 % en 1990 et d'une élasticité unitaire de la consommation électrique par rapport à l'activité.

Un pan important de l'économie (32,75 % en 2005) échappe ainsi, par son caractère extra-légal, à la régulation institutionnelle. Le développement de l'économie informelle a de multiples causes<sup>16</sup>. Les procédures bureaucratiques, le niveau de corruption (TALAHITE, 2000), une taxation multiple et élevée, l'expansion, avec la libéralisation de l'économie, du secteur du commerce et des services où l'informel peut s'étendre plus facilement, ainsi que la rigidité des institutions sont autant de facteurs pouvant inciter, à des degrés divers, les entreprises à se diriger vers l'économie informelle. Mais c'est d'abord l'importance du chômage, avec la disponibilité d'une « armée de réserve » acceptant d'être rémunérée à sa productivité marginale et exclue de la protection sociale, qui alimente le segment informel de l'économie.

## b – L'inapplicabilité des lois

À côté de l'importance de l'informel dans l'économie, le deuxième facteur qui limite l'efficacité des procédures de régulation du marché du travail est le degré d'application des règles. Lorsque celui-ci est faible, les procédures de régulation sont moins coercitives, diminuant ainsi leur efficacité sur le terrain. Cette situation peut se produire, par exemple, lorsqu'en présence de « complémentarité institutionnelle » (BERTHELIER, DESDOIGTS, OULD AODIA, 2003), les institutions n'évoluent pas d'une façon simultanée, entraînant un blocage de la régulation de certains marchés. La corruption, bien qu'elle ne procède pas des institutions du

15 - Voir LOAYZA (1996), l'une des premières contributions sur la rationalité économique de l'informel.

16 - Le modèle MIMIC est le plus utilisé dans les études macroéconomiques sur la taille du secteur informel.

marché du travail, peut entraver l'application, par exemple, de la législation destinée à protéger les travailleurs en permettant aux employeurs de ne pas s'y conformer. On peut trouver une autre illustration dans la littérature sur les contraintes politiques mettant en avant la résistance des perdants aux changements institutionnels si des mesures de compensation crédibles ne sont pas envisagées (ACEMOGLU, ROBINSON, 2006). Dans ce cadre, alors que le système d'assurance devrait bénéficier à la fois aux secteurs public et privé, dans les faits il concerne surtout les entreprises restructurées du secteur public, soit environ 250 000 personnes seulement, excluant *de facto* une grande partie du secteur privé ayant un plus faible pouvoir de négociation. De même, un faible taux de syndicalisation et une productivité du travail en déclin réduisent le pouvoir des syndicats dans les négociations salariales et expliquent que les négociations collectives institutionnalisées par la loi d'avril 1990 aient été, jusqu'en 2006, peu sollicitées. *Last but not least*, si la liberté syndicale est reconnue *de jure* depuis 1989, sur le terrain, l'Union générale des travailleurs algériens exerce un monopole quasi total sur le champ syndical. Implantée dans le secteur public (entreprises et administration) où elle regroupe près de 50 % des travailleurs, la centrale syndicale reste seule à être admise à représenter les travailleurs dans les négociations tripartites instaurées en 1991 entre l'État, le patronat et les syndicats. Les syndicats autonomes qui se sont imposés dans certaines professions (administration publique, enseignement, professions libérales, etc.), plus combats et revendicatifs, se voient souvent refuser leur reconnaissance par les autorités. Ce paysage syndical est largement admis et internalisé par les pouvoirs publics qui ne semblent pas prêts à s'accommoder, sur une large échelle, d'un pluralisme syndical *de facto*. Le blocage de l'action syndicale a pour conséquence une surprotection des *insiders* au détriment des salariés non syndiqués (du secteur privé notamment). Ainsi, les lois sur la liberté syndicale sont un autre exemple d'une évolution institutionnelle sans impact dans les faits sur l'équilibre du marché du travail.

En définitive, la nouvelle régulation institutionnalisée visant à réduire le niveau de chômage aura peu d'impact sur le fonctionnement du marché du travail du fait, d'une part, de l'informalisation croissante de pans entiers de l'économie qui échappent ainsi à la régulation institutionnelle et, d'autre part, d'un déficit d'applicabilité des lois qui entraîne un *gap* important entre les formes *de jure* et *de facto* de la régulation institutionnelle. On peut ainsi considérer que lorsque le déséquilibre du marché du travail est « trop » grand, l'efficacité des procédures institutionnelles de régulation se trouve amoindrie. L'hypothèse que nous avançons est que l'impact de la qualité des institutions sur les performances du marché du travail n'est pas linéaire, et que l'intensité du chômage constituerait un seuil. Plus ce dernier est important et moins la nature des institutions affectera les performances du marché du travail. Ceci, on le voit, plaide pour une causalité qui, pour les pays en développement, n'irait pas nécessairement des formes de régulation vers l'emploi mais davantage de la nature et des performances du régime d'accumulation qui porte la croissance, vers l'emploi.

### III – EMPLOI ET CROISSANCE

Le chômage actuel est une manifestation de la récession qui a frappé l'économie durant plus d'une décennie. De 1993 à 2002, la croissance du PIB était de 2,3 % alors que la population active croissait de 3,4 %. Ce régime d'accumulation, en entraînant une volatilité excessive par sa faible capacité d'absorption des chocs adverses, serait à l'origine de la persistance du chômage observé. De ce fait, une politique de long terme de création d'emplois doit également s'inscrire dans des programmes de recouvrement de la croissance. Aussi, en supposant donné le pouvoir de négociation des travailleurs et donc une certaine invariance des institutions, nous nous proposons de mener une simulation pour estimer, dans ce cadre, le taux de croissance nécessaire à une réduction du taux de chômage qui porterait celui-ci à 10 % à la fin de la période 2005-2010. Cet objectif de croissance est ensuite rattaché à l'augmentation requise de la productivité globale des facteurs dans un cadre d'analyse où l'accumulation des facteurs de production n'est plus le seul moteur de la croissance. Nous présentons également une explication à la réduction exceptionnelle de 6 points du taux de chômage au cours de l'année 2004.

#### 1 – La rupture de 2004 ou « l'informalisation institutionnelle »

Il s'agit, *a priori*, d'une contradiction *in adjecto*. À côté de l'emploi informel qui relève d'une rationalité économique individuelle, les pouvoirs publics peuvent être enclins à créer d'autres « formes particulières d'emploi », suivant la terminologie du Plan algérien (*work at home* dans le vocabulaire du FMI), emploi non structuré qui échappe à la régulation institutionnalisée du marché du travail. À partir des séries statistiques sur l'évolution de l'emploi, le marché du travail peut être segmenté en un marché structuré (comprenant les cinq secteurs : agriculture, industrie, BTP, services et administration) et un marché non structuré (comprenant l'ensemble des formes particulières d'emploi - FPE).

La controverse sur les chiffres de l'évolution du taux de chômage en 2004 n'a pas abordé la nature de l'emploi que génère la dynamique de l'économie. Le tableau 9, qui reproduit la création d'emplois par secteur en 2004 et 2005, montre pourtant le poids considérable du segment FPE dans la création d'emplois : en 2004, plus de 530 000 emplois FPE ont été créés en une seule année, soit plus du double de l'ensemble des emplois créés dans tout le secteur structuré de l'économie (260 000). En 2005, près de 200 000 autres emplois de cette nature ont été créés.

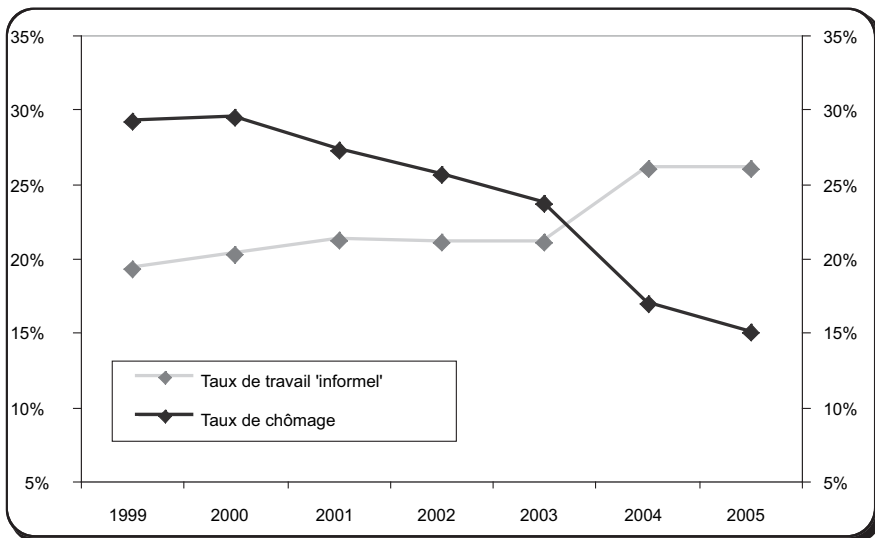
Tableau 9 – Création d'emplois dans le secteur structuré et dans le secteur non structuré (en milliers)

	Agriculture	Industrie	BTP	Services	Administration	FPE
2004	52	13	73	99	22	533
2005	66	4	59	92	20	193

Source : FMI, 2007.

Nous avons également reproduit dans la figure 3 l'évolution du taux de chômage et celle de la part des emplois informels (FPE) dans l'emploi total pour mettre en évidence leur co-mouvement :

Figure 3 – Évolution du taux de chômage et du taux d'informalisation



Source : ONS, diverses années et FMI (2007).

Cette évolution en ciseaux est révélatrice d'un profond changement structurel du marché du travail. Le taux de chômage diminue au moment même où « l'informalisation » de l'économie augmente et passe à un nouveau palier en 2004. En 2005, le « taux d'informalisation » (que nous définissons par le rapport des emplois FPE à l'emploi total) est de 26 %, de sorte que plus du quart du stock d'emplois restera généré par le secteur « informel ».

Le travail informel ainsi que les dispositifs d'emploi qui sont, en principe, des dispositifs d'attente de la croissance, deviennent ainsi une caractéristique structurelle. Homogénéiser l'ensemble des secteurs, y compris les formes particulières d'emplois, et les agréger pour en déduire un taux de chômage global (qui aurait ainsi diminué de 6 points en 2004) ne donnent pas une image fidèle de l'évolution du marché du travail en Algérie. Les segments de ce marché (FPE *versus*

emploi structuré) ont leur logique propre dans les domaines économique et institutionnel.

## 2 – Une simulation

Si les procédures de régulation ont peu d'efficacité en présence d'un chômage et d'un segment informel importants, une simulation doit alors préciser tant la nature de la croissance que la qualité de l'emploi ciblées. De ce fait, notre exercice consistera à déterminer la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) et l'accumulation du capital nécessaires à un objectif de réduction des taux de chômage (à 10 % en 2010) et d'informalisation du marché du travail (à 21 %, afin que celui-ci retrouve en 2010 son niveau antérieur de 2003).

Comme on le voit, notre démarche est particulière en ce que l'objectif porte non seulement sur le nombre d'emplois à créer mais également sur la qualité et le rendement économique de ceux-ci. De même, la croissance requise sera portée à la fois par l'investissement physique et par l'amélioration de la productivité totale des facteurs.

On doit tout d'abord estimer l'évolution de la population active au cours de la période de prévision. Selon les projections du BIT, la population de 15 à 64 ans augmentera au taux moyen de 2,0 % l'an entre 2005 et 2010. D'un autre côté, la croissance du taux de participation a été fixée à 0,5 % l'an sur la période de prévision<sup>17</sup>. Ainsi, la croissance projetée de la population active sera de 2,5 % par an.

Les résultats des simulations dépendent des hypothèses faites sur l'évolution attendue des salaires réels revendiqués par les syndicats. Plus le rythme d'évolution des salaires réels projetés est élevé et plus, naturellement, les contraintes sur la croissance de la productivité à réaliser – égale, à l'équilibre, à la croissance du salaire réel, pour une fonction de production de Cobb Douglas – sont fortes. Dans ce cadre, on suppose que les emplois dans le secteur structuré sont rémunérés à leur productivité marginale et que le salaire réel, dans ce secteur, croît au taux annuel de 1 %<sup>18</sup>.

Compte tenu de ces hypothèses, le tableau 10 montre que la croissance du PIB (hors hydrocarbures<sup>19</sup>) requise à l'équilibre est de 6,3 % l'an.

---

17 - Bien que le taux de participation soit passé de 47 % en 1987 à 41 % en 2005, on peut s'attendre à une reprise de l'activité de la population en âge de travailler du fait notamment de la reprise de la croissance qui inciterait les populations à rechercher de nouveau activement un emploi.

18 - En Algérie, la productivité moyenne du travail a diminué, selon nos calculs, au rythme moyen de 0,5 % par an entre 1993 et 1999.

19 - Le secteur des hydrocarbures étant très faiblement créateur d'emploi (3 % du total des emplois mais 47 % de contribution au PIB), la croissance doit se rapporter au PIB hors hydrocarbures.

Tableau 10 – Projection du taux de croissance requis 2005-2010

Conditions initiales		Croissance projetée (%)				Croissance requise (%)			Conditions terminales	
Taux de chômage en 2005 (%)	Taux d'informalisation en 2005 (%)	Taux salaire réel	Population en âge de travailler	Taux de participation	Population active	Emploi total	Emploi structuré	PIB	Taux de chômage en 2010 (%)	Taux d'informalisation en 2010 (%)
15,3	26,6	1,0	2,0	0,5	2,5	3,752	5,288	6,288	10	21

Source : Calcul des auteurs, d'après données de ONS, 2004 et UNPD, 2004.

L'économie fait face à deux contraintes : d'une part, la croissance de la PTF et, partant, celle de la productivité du travail à l'équilibre doivent être compatibles avec les aspirations salariales et, d'autre part, la croissance du PIB doit être compatible avec l'évolution requise de l'emploi. C'est cette double contrainte qui va déterminer le rythme d'accumulation du capital physique et celui du progrès technique (PTF) sur la trajectoire projetée.

### 3 – L'investissement et la progression de la PTF

Comment soutenir une croissance de 6,3 % l'an et quel progrès de productivité l'économie algérienne doit-elle réaliser pour atteindre les objectifs d'emploi et de salaire fixés ? Un résultat essentiel du modèle de Solow est qu'en « croissance équilibrée », la production et le capital physique croissent au même taux. Si  $Y$ ,  $L$  et  $\alpha$  désignent respectivement le PIB, le travail et l'élasticité du capital, celui-ci sera donné par :

$$g = \left( \frac{\dot{Y}}{Y} \right)_{ss} = \frac{PTF}{(1-\alpha)} + \frac{\dot{L}}{L} \quad (2)$$

Ceci nous permet de déduire tout d'abord le taux d'investissement sur la trajectoire simulée. En effet, si on suppose que l'économie maintient un coefficient de capital ( $K/PIB$ ) hors hydrocarbures constant et égal à son niveau moyen sur la période de référence 1995-2002 (soit 3,0), le taux d'investissement  $I/Y$  impliqué sur cette trajectoire de croissance équilibrée sera de 31 %<sup>20</sup>.

20 - Pour le voir, on peut exprimer le taux d'investissement par :  $\frac{I}{Y} = \frac{I}{K} \frac{K}{Y} = \left( \frac{\dot{K}}{K} + \delta \right) \frac{K}{Y}$

Comme le coefficient de capital a été fixé à 3 (son niveau moyen entre 1995 et 2002) sur toute la période de prévision, cela signifie que le capital physique tout autant que le PIB à l'équilibre croissent au taux de 6,3 %. L'hypothèse d'un taux de dépréciation du capital de  $\delta = 4\%$  implique alors un taux d'investissement de 31 %.

D'un autre côté, la relation (2) ci-dessus montre que l'objectif d'emploi est atteint pour une productivité globale des facteurs croissant au taux de 0,7 % par an.

Au total, et sous les diverses hypothèses qui fondent la projection, la diminution du chômage à l'horizon 2010 à hauteur de 10 % de la population active requiert de l'économie algérienne une croissance soutenue de la PTF de l'ordre de 0,7 % l'an et un effort d'accumulation devant permettre un taux d'investissement de 31 %. Sur cette trajectoire de croissance équilibrée, le taux de salaire réel augmentera de 1 % l'an.

Passer d'une PTF volatile, souvent décroissante, durant la dernière décennie à une croissance positive et soutenue de la productivité sur le moyen/long terme implique un changement du régime de croissance. Axée jusque-là sur une accumulation du capital physique par le secteur public, la croissance projetée, pour réduire les taux de chômage et d'informalisation, devra être tirée, d'une part, par un investissement soutenu du secteur privé et, d'autre part, par l'innovation organisationnelle et l'absorption et la dissémination des technologies internationales afin que la croissance de la PTF soit compatible avec la croissance du salaire réel. Tel est le double défi auquel doit faire face l'économie algérienne.



Cet article a mis en évidence deux groupes de contraintes qui, en limitant parfois sévèrement la création d'emplois, sont à l'origine du déséquilibre persistant que l'on constate désormais sur le marché du travail en Algérie. Le premier groupe a trait à la nature du schéma institutionnel qui régule le fonctionnement du marché du travail : le mode de fixation du salaire, le niveau et le degré d'intervention de l'État, le pouvoir de négociation des syndicats, les conditions de recrutement, le déroulement du processus de production dans l'entreprise, les restrictions légales aux licenciements, le mode de « gestion » du chômage peuvent constituer autant d'incitations que de freins à une expansion de la demande de travail. Le deuxième groupe de contraintes est lié à la faiblesse des performances de l'économie en termes de productivité et d'investissement dans le secteur privé, où prédominent les petites entreprises qui, certes, absorbent une grande partie de la force de travail dans le secteur formel ou informel, mais dont les capacités financières et les gains de productivité sont limités.

Les mesures prises pour « flexibiliser » le marché du travail (nouvelles règles de licenciements économiques, institution d'une indemnité de chômage, introduction sous conditions de contrats à durée déterminée, institution et décentralisation des conventions collectives) n'ont pas eu d'impact observable sur les tendances de l'emploi et n'ont pas entraîné de rupture significative dans l'évolution du chômage. Un secteur informel important induit par un chômage massif et le déclin du secteur public – où les relations codifiées sont plus enclines à se développer – ne permet pas de rendre effectives et coercitives les procédures de



régulation instituées. En conséquence, c'est une politique structurelle de croissance se fixant pour objectif de réunir les conditions d'une reprise de l'investissement privé et d'une amélioration de la productivité totale des facteurs qui serait susceptible de contribuer à la résorption du chômage. En particulier, l'adéquation du système de formation et d'éducation aux besoins des entreprises et à l'évolution des connaissances globales et des technologies internationales réduirait le *mismatching* des qualifications et pourrait contribuer positivement à la productivité. L'investissement physique est l'autre déterminant fondamental de la croissance. Mais, alors qu'un taux élevé d'investissement dans le secteur public peut être réalisé par l'injection de fonds publics, il en va autrement dans un environnement concurrentiel où l'investissement privé présuppose, du fait d'une contrainte budgétaire dure, la rentabilité du projet, l'existence d'un marché solvable et, d'une façon générale, l'existence de mécanismes incitatifs clairement perçus par les agents. Un taux d'investissement de plus de 30 % qui soit essentiellement tiré par le secteur privé, nécessite un assainissement du climat et une réduction du coût des affaires, une promotion de l'investissement privé par une politique incitative *et* volontariste de l'État. D'une façon générale, une politique de *big push* est certainement nécessaire pour faire sortir l'économie algérienne de la trappe de sous-développement et l'installer sur un sentier de croissance suffisamment élevé pour créer le nombre d'emplois structurés nécessaire à une réduction significative du taux de chômage et à une amélioration de la qualité de l'emploi.

## BIBLIOGRAPHIE

- ACEMOGLU D., ROBINSON J.A., 2006, « Persistence of Power, Elites and Institutions », *CEPR Discussion Paper n° 5603*, 72 p.
- AGENOR P.-R., EL AYNAOUI K.J.P., 2003, « Labor Market Policies and Unemployment in Morocco : a Quantitative Analysis », *Policy Research Working Paper n° 3091*, World Bank, 70 p.
- AGENOR P.-R., NABLI M.K., YOUSEF T., JENSEN H.T., 2004, « Labor Market Reforms, Growth, and Unemployment in Labor-exporting Countries in the MENA », *PRWP 3328*, World Bank, 55 p.
- AZARIADIS C., A. DRAZEN, 1990, « Threshold Externalities in Economic Development », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 105, n° 2, pp. 501-526.
- Banque Mondiale, 2007, *World Development Indicators*, Cdrom.
- BARRO R., J.W. LEE, 2000, « International Data on Educational Attainment : Updates and Implications », *CID Working Paper n° 42*.
- BERTHELIER P., DESDOIGTS A., OULD AOU-DIA J., 2003, « Profils Institutionnels. Présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés », *Document de travail*, Direction de la prévision, MINEFI, Paris, 73 p.
- BLANCHARD O., F. GIAVAZZI, 2003, « Macroeconomic Effects of Regulation and Deregulation in Goods and Labor Markets », *The Quarterly Journal of Economics*, MIT Press, vol. 118, n° 3, pp. 879-907.

- BLANCHARD O., TIROLE J., 2003, « Protection de l'emploi et procédures de licenciement », *rapport n° 44, Conseil d'Analyse Economique*, Paris, La Documentation française, 76 p.
- BOERI T., NICOLETTI G., SCARPETTA S., 2000, « Regulation and labour market performance », *Discussion Paper 2420*, London, CEPR
- CNES, 2004, « Rapport portant évaluation des dispositifs d'emploi », *Conseil National Economique et Social*, Alger, 176 p.
- COURBAGE Y., 1999, *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, Paris, PUF, collection INED, 200 p.
- FMI, diverses années, « Algeria Statistical Appendix », *Country Reports*.
- HAMMOUDA N.E., 2006, « Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation », in MUZETTE, CHARMES, *Informalisation des économies maghrébines*, vol. 1, Alger, CREAD, pp. 79-117.
- KAUFMANN D., KALIBERDA A., 1996, « Integrating the Unofficial Economy into the Dynamics of Post-Socialist Economies : A Framework of Analysis and Evidence », *Economic Transition in Russia and the New States of Eurasia*, B. Kaminski New York, pp. 81-120.
- KORNAI J., 1984, *Socialisme et économie de la pénurie*, Paris, Economica, 587 p.
- LOAYZA, N.V., 1996, « The Economics of the Informal Sector : A Simple Model and Some Empirical Evidence from Latin America », *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy*, n° 45, décembre, pp. 129-162.
- LUCAS, R.E., 1990, « Why doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries ? », *The American Economic Review*, vol. 80, n° 2, Papers and Proceedings, pp. 92-96.
- Nations unies, 2002, *World Population Prospect*.
- NICKELL, S.J., LAYARD R., 1999, « Labor Market Institutions and Economic Performance », in ASHENFELTER O. et CARD D. (ed.), *Handbook of Labor Economics*, édition 1, vol. 3, ch. 46, Amsterdam, Elsevier, pp. 3039-3084.
- Office national des statistiques (ONS), diverses années, Algérie.
- PISSARIDES C.A., 2000, « Human Capital and Growth : a Synthesis Report », *Development Center Technical Paper OECD n° 168*, 35 p.
- RAMA M., ARTECONA R., 2002, « A Database of Labor Market Indicators Across Countries », *unpublished manuscript*, Washington, DC : The World Bank.
- TALAHITE F., 2000, « Économie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie », *Revue Tiers Monde*, n° 161, Paris, PUF, pp. 49-73.
- United nations population division, 2004, *World population prospects*.
- ZIDOUNI H., 2003, « Évaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie : approche de la comptabilité nationale », Communication au *Séminaire sur l'économie informelle et la fiscalité*, Forum des chefs d'entreprises, 9 avril, Alger, 16 p.
- ZIDOUNI H., 2007, « À la recherche de l'exhaustivité des comptes nationaux algériens : aspects méthodologiques », *Revue du CREAD*, Alger.